

COMPTE RENDU DE LA REUNION du 18 janvier 2022

COMMUNE DE CORNILLON EN TRIEVES

L'an deux mil vingt deux le dix huit janvier le Conseil Municipal de la commune de CORNILLON EN TRIEVES légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Baup Gérard, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Etaient présents : M. BAUP Gérard, M. BLANCHARD Vincent, Mme SUZZARINI Cécile, Mme GUILLEN Angeline, Mme SENEBIER Catherine, Mme PALLANCHARD Elodie, Mme BONNARD Magali, Mme FROMENT Jacqueline, M. YCART Bernard

Excusés : M. GAUDRY William, M. MARTIN Nicolas

Absent :

Date de convocation du Conseil : 12 janvier 2022

Secrétaire de séance : Mme GUILLEN Angeline

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 09 décembre 2021, à l'unanimité des présents.

Concours aux associations

Monsieur le maire expose au conseil municipal le détail des subventions versées aux associations pour l'année 2022 :

Les demandes ultérieures seront traitées tout au long de l'année suivant leur arrivée.

Nom des associations bénéficiaire	Montant
Ligue contre le cancer	150.00
Donneur de sang	100.00
Football club 3 x 50 €	150.00
Festi'street	150.00

D'autre part toutes les associations dont les enfants de la commune participent peuvent prétendre à une subvention de 50 € par enfant. Ces associations devront faire parvenir une demande écrite en précisant le nombre d'enfants inscrits de la commune.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents donne son accord sur cette liste et sur ce principe, sur le montant des subventions et autorise Monsieur le Maire à signer tout document concernant ces subventions.

Concours aux associations

Monsieur le maire expose au conseil municipal que l'association Festi'street devient l'association Désacorpsdé :

Nom des associations bénéficiaire	Montant
Désacorpsdé	150.00

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents donne son accord sur le montant de subvention à l'association désacorpsdé, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document concernant ces subventions.

Demander au club du Rugby la liste des enfants de la commune.

Contacteur la Mission Locale afin d'avoir un retour sur l'achat de la voiture.

Délibération temps de travail :

Il faut définir une convention sur le temps de travail de 1 607 h et établir un cadre.
Travailler sur un document afin de le présenter au Comité Technique du Centre de Gestion avant de délibérer au sein du conseil municipal.

Questions diverses :

° Les Centrales Villageoises ont demandé une souscription d'actions, leur proposer une rencontre pour le prochain conseil.

° Changement de limites de l'agglomération du Grand Oriol. a mairie doit prendre un arrêté et ensuite changer les panneaux de signalisation qui sont à la charge de la commune.

° Adressage : livraison des panneaux mercredi 19 janvier. Relancer l'ONF pour la pose et demander aux entreprises 'espace vert' des devis.

Travaux 2022 :

- Aménagement de la place du 19 mars 1962 : une réunion de travail est programmée jeudi 10 février à 20 h 30, pour monter un dossier de subvention (demander des devis).
- Couverture du mur au dessus des logements du Grand Oriol
- Villard Julien : refaire le lavoir du haut
- Reprendre la voute du Pont de Villard Julien
- Devis concernant la peinture de la chapelle
- Elagage à prévoir

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.